



**Vous luttez contre un projet éolien industriel ? Vous craignez l'arrivée d'un projet éolien ?  
 Vous voulez défendre votre environnement et votre qualité de vie ?  
 Vous pensez qu'il existe d'autres moyens de faire la transition écologique ?**

## S'informer et agir, oui mais comment ? Voici des pistes pour agir en amont.

Votre commune, votre intercommunalité sont engagées dans la rédaction de documents qui vont engager l'avenir des habitants et de leur cadre de vie. Ce sont les PCAET, SCOT, PLUI... Qu'és aquò ?

### 1. Le plan climat air énergie territorial (PCAET) comporte :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire
- un bilan énergétique faisant apparaître :
  - C : la consommation totale d'énergie (comptabilisée pour l'électricité ou le gaz, estimée pour les autres)
  - P : la production d'énergies renouvelables

Quand P est supérieur à C, ils disent que l'on est un territoire à énergie positive.

Quand P est inférieur à C, ils disent qu'il faut continuer à mettre de l'éolien, parce que l'on n'est pas un territoire à énergie positive, ce qui en réalité est faux, car un « territoire à énergie positive pour la croissance verte » d'après la Loi de Transition Énergétique de 2015, c'est un territoire où l'on fait avant tout des efforts pour être plus économe en énergie.

Exemple de calcul :

Bilan énergétique d'un territoire									
févr-19	consommation totale d'énergies (MWh)			productible électrique énergies renouvelables (MWh)					
	Réel constaté 2016		profil 2050 REPOS	puissances 2019 installées ou en construction, MW (4)				productible bois (MWh)	total production EnR (MWh)
	conso gaz & électricité (1)	conso totale énergies (2)	conso totale énergies (3)	hydrau- liques	éolien	solaire	bio-masse		
Communauté de Communes xxxxxxxx	30 000	75 000	39 000	200	50	30	3	15 000	512 500
Communauté de Communes yyyyyyyy	200 000	500 000	260 000	50	15	20	2	25 000	179 700
Communauté de Communes zzzzzzzz	50 000	125 000	65 000	40	20	10	5	10 000	165 100
<b>Total du territoire (ex : un SCOT)</b>	<b>280 000</b>	<b>700 000</b>	<b>364 000</b>	<b>290</b>	<b>85</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>50 000</b>	<b>807 300</b>
(1) : source Picto Dreal Occitanie									
(2) = (1)/0,40 : le poids du gaz et de l'électricité limité à 40% (moyenne Région : 45%)									
(3) = (2) * 0,52 : hypothèse d'un développement démographique limité d'ici à 2050									
(4) : tenir compte des facteurs de charge respectifs									
Dans cet exemple le territoire est, avant réalisation des efforts de sobriété énergétique, à l'état "énergie positive"									

**Nous pouvons vous aider à interpréter le bilan énergétique de votre territoire, à y déceler les erreurs et les pièges :**

➔ appelez Bruno Ladsous au 06 49 69 39 59 ou bien [lagsousbruno@gmail.com](mailto:lagsousbruno@gmail.com)

Sachez-le : quand ils vous disent qu'ils veulent devenir un territoire à énergie positive, c'est juste pour obtenir des subventions car ils sont victimes d'un chantage aux subventions, de la part de l'Etat (Ademe) et de la Région.

- des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement
- un plan d'actions portant notamment sur :
  - l'amélioration de l'efficacité énergétique, mobilité sobre et décarbonée, maîtrise de l'éclairage public
  - le développement des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
  - la production d'énergies renouvelables
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

#### **A noter :**

- les économies d'énergies doivent logiquement être engagées avant de se lancer dans la production d'énergies renouvelables, sinon c'est la fuite en avant !

- toutes les énergies renouvelables n'ont pas la même efficacité technique et économique ni les mêmes impacts environnementaux ou de santé pour les riverains ; il faut le dire et le répéter : l'éolien industriel est dans la mauvaise catégorie !

## 2. Comment passe-t-on du PCAET au SCoT et autres documents d'urbanisme opposables ?

### Exemple d'un SCoT :

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) va définir une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un bassin de vie, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il va servir de cadre de référence pour les différentes politiques d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCOT contient 3 documents :

- un rapport de présentation (synthèse du PCAET précité et évaluation environnementale du projet d'aménagement)
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- le document d'orientations et d'objectifs (DOO)

**A noter :** le DOO est opposable juridiquement aux documents d'urbanismes : PLU, PLUi, etc. Ce qui veut dire que ce qui est inscrit dans le DOO doit être appliqué et respecté ! **Il faudra donc être attentif à ce qui y sera écrit sur les orientations en matière d'énergies renouvelables.**

La suite, c'est alors un plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi si intercommunal) qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il a pour objectifs :

- le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale,
- la maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain,
- **la préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural.**

**A noter :** ce dernier objectif est important car ce patrimoine est menacé directement par l'éolien industriel. Vous devez demander qu'on vous produise l'évaluation environnementale.

### Quels sont vos droits ?

1. **vous avez le droit d'y participer** : pendant toute la durée d'élaboration de ces documents, les habitants doivent être associés, par application de la convention d'Aarhus ratifiée par la France en 2002 au titre de *la participation du public aux décisions en matière environnementale*. Et les collectivités doivent en amont informer les habitants sur les modalités de cette concertation.

⇒ **Nos conseils :**

**Informez-vous** sur l'état d'avancement de ces différents documents dans votre secteur.

**Interrogez vos élus**, demandez les dates de la concertation.

**Intervenez** en y prenant la parole et en laissant des écrits, en particulier vos propositions, en vous basant sur votre propre bilan chiffré tel que celui donné en exemple. Assurez-vous que vos interventions sont bien enregistrées.

2. **vous avez le droit de faire des propositions alternatives et de les faire enregistrer** :

- Rappelez-leur toujours que **vous êtes force de propositions**

Votre légitimité c'est votre connaissance de votre environnement, et c'est TNE OE sur lequel vous appuyez vos demandes avec à la base, son programme REPÒSTA cf. résumé en annexe.

Soit vous dites « notre association propose REPÒSTA et nous sommes prêts à examiner avec vous les moyens de le décliner dans notre territoire »

Soit vous dites « nous avons une proposition alternative à vous proposer ». Auquel cas, **cette proposition alternative adaptée à votre territoire, TNE OE peut vous aider à la bâtir**

→ Envoyez un message précisant vos demandes à [contact@toutesnosenergies.fr](mailto:contact@toutesnosenergies.fr)

- **Deux choses à faire en complément :**

- Faites enregistrer et inscrire vos propositions alternatives dans les relevés et les conclusions : le jour venu, vous pourrez les faire rappeler en justice.
- **Envoyez-les par courrier RAR**, puis **communiquez-les à la presse**.

Sur le site [toutesnosenergies.fr](http://toutesnosenergies.fr) rubrique..... vous trouverez des conseils pratiques

Vous pouvez demander de l'aide au collectif Toutes Nos Energies – Occitanie Environnement

[contact@toutesnosenergies.fr](mailto:contact@toutesnosenergies.fr) et sur le site de TNE-OE : [toutesnosenergie.fr](http://toutesnosenergie.fr)

## Notre avis sur REPOS, scénario technique de la Région, et nos propositions alternatives : REPÒSTA

REPOS (Région à Energie POSitive)	REPÒSTA (REgion Positive <sup>1</sup> - Occitanie Soutenable <sup>2</sup> - Terre Attractive)
<p><b>1. Sobriété énergétique</b> Effort portant sur les secteurs : mobilité-transports et bâtiment Objectif : -39% de la consommation totale d'énergies (-50% par habitant)</p> <p><b>2. Production d'énergies renouvelables</b> Multiplication par trois de la production d'énergie renouvelable d'ici à 2050</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cinq fois plus d'éolien terrestre qu'en 2016</b></li> <li>• Création d'un parc éolien flottant (parc naturel marin du Golfe du Lion)</li> <li>• Développement du photovoltaïque</li> <li>• Développement de la biomasse</li> <li>• Autres EnR</li> </ul> <p><b>3. Bilan prévisionnel 2050</b> Région à énergie positive à 100% La Région ne présente pas de bilan énergétique toutes énergies confondues, ni de bilan économique et financier prévisionnel. Nous avons chiffré REPOS y compris raccordements et capacités de substitution à 86 Mds €. Il faut alors y ajouter la fabrication et le stockage de l'électricité sous ses différentes formes (méthane, hydrogène, stockage par batteries) à 50-60 Mds €, soit au minimum 136 Mds € (<b>1850 € par an et par ménage pendant 32 ans</b>).</p> <p><b>Qui va payer cette facture ?</b> Nous demandons donc une évaluation économique et environnementale de REPOS par une autorité indépendante.</p>	<p><b>1. Sobriété énergétique</b> Nous sommes d'accord, sous réserve d'une étude indépendante sur la faisabilité technique, sociale, économique et financière de cet objectif.</p> <p><b>2. Production d'énergies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- multiplier l'éolien terrestre par 5 est tout simplement inacceptable</li> <li>- autres énergies renouvelables : appliquer des critères stricts d'acceptabilité, d'efficacité, de respect de l'environnement, ce qui donnerait par ordre de priorité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- géothermie, solaire thermique, maréthermie et réseaux de chaleur</li> <li>- biomasse (sous réserve expresse des effets sur les sols, la qualité de l'air et de l'eau)</li> <li>- photovoltaïque sur toitures et sur friches industrielles, délaissés routiers etc. (sur sols : ne pas artificialiser à l'excès les sols)</li> <li>- hydraulique (returbinage, circuits eau potable et eaux usées, petite hydraulique)</li> <li>- éolien flottant (pas dans les parcs marins, arrêt lors des migrations d'oiseaux, sous réserve accord des professionnels de la mer)</li> </ul> </li> </ul> <p>EnR intermittentes, préciser le besoin en capacités de substitution pilotables : lesquelles, à quel coût financier et environnemental. Nous les avons chiffrées pour REPOS : 12000 MW soit plus de 2 fois la puissance hydroélectrique déjà installée en Occitanie !</p> <p><b>3. Bilan prévisionnel 2050</b> Région à énergie positive à 85%, ce qui est déjà très bien puisque Reposta respecte l'environnement (paysages, biodiversité) et respecte les riverains. Le chiffre final-objectif est proche de celui de la Région (75600 GWh), mais il se décompose autrement : . moins de sur-production d'électricité intermittente, et donc besoin de moins de capacités de substitution et besoin de nettement moins de stockages (éthane, hydrogène, batteries). . parmi les énergies renouvelables, seulement des énergies acceptées, et calibrées au plus juste . au total, un coût divisé par 2,5 : 46 Mds € + maxi 8 Mds € en stockages, soit 54 Mds € : <b>730 € par an et par ménage pendant 32 ans</b>, ce qui est déjà beaucoup.</p>

L'acronyme REPÒSTA se traduit en réalité par REgion à Energie POSitive Territorialement Adaptée...ce qui n'interdit pas un clin d'œil !

<sup>1</sup> Positive : « Qui a le sens des réalités » (selon une des définitions données par le CNRTL)

<sup>2</sup> Soutenable : « Qu'on peut défendre au moyen de raisons recevables » (id)